

Jean Szlamowicz

## Genre et pluriel, marques et accords : réflexions entre sémantique et métalangue

Article remanié, publié dans *Observables* n°1, Le genre grammatical en français et l'écriture inclusive, I Morphologie, juin 2021, pp. 49-80.

*Résumé.* — Le rapport entre le pluriel et le genre concerne le lien entre métalangue et phénomènes : le marquage du pluriel et le marquage du genre ne renvoient pas à une dimension unique des référents, mais à des potentialités sémantiques vastes qui participent de la dynamique langagière. Le pluriel n'est pas une application mécanique de la dénotation du nombre et le genre n'est pas non plus le décalque automatisé du sexe. Outre cette disrelation entre pluriel et genre sur le plan morphologique et sémantique, pluriel et genre sont liés par leur intrication qui renvoie au caractère générique ou spécifique des énoncés, à la nature des substantifs, à l'inclusion du divers (noms collectifs), à l'organisation des accords, aux opérations de référenciation ainsi qu'à la question du neutre comme catégorie sémantique. Genre et pluriel sont donc des catégories morphosémantiques aux multiples réverbérations qui ne peuvent se résumer à une opposition référentielle et, encore moins, à une réduction symbolique manichéenne.

*Mots clés.* — Genre, métalangue, morphologie, sémantique, catégories.

Notre rapport intellectuel aux signes linguistiques, à ce qu'ils désignent et à leur propre caractère métalinguistique n'est pas sans ambiguïté. On établit ainsi une équivalence spontanée entre pluriel et nombre, entre genre et sexe. Ce réalisme instinctif — qui n'est pas tout à fait sans fondements référentiels — possède des effets sociaux : notamment la confusion entre signe et référent, entre la dénomination du phénomène linguistique et ses fonctionnements réels. J'aimerais ici tenter de mettre à plat ce qui à la fois permet et réfute de tels jugements intuitifs.

En effet, dans les discours sur le langage, profanes ou spécialisés, on oublie parfois que les catégories métalinguistiques servant à décrire des systèmes en langue sont subordonnées à leur mise à l'épreuve. La langue existe ainsi dans la tripartition d'une activité pragmatique de langage (*factum loquendi*), de la pratique d'un système (*factum linguae*) et des propriétés afférant à chaque signe (*factum grammaticae*). Il en résulte, comme l'énonce Milner, que « le possible de langue et le possible matériel peuvent ne pas coïncider » et que « l'activité grammaticale aura à reconnaître parmi les données de langue attestées cette différence » (Milner, 1995 : 57). C'est dans l'interstice de cette dynamique, qui est finalement celle du système comme virtualité et de la parole comme actualité, qu'il faut travailler le *punctum* où s'enfonce le coin de la catégorie conceptuelle et de ce qu'elle sert à désigner.

Il faut donc se méfier à la fois des représentations naïves des locuteurs et de l'extension des représentations catégorielles des linguistes. Parler de *genre* et de *pluriel*, mais aussi de *féminin*, *masculin*, *neutre* ou de *nombre*, c'est à la fois les traiter comme des notions lexicales et comme des concepts appartenant à une tradition grammaticale. En effet, ces concepts sténographient des propriétés établies des langues et servent à en étudier les fonctionnements pour les faire évoluer en fonction des données de langue.

Nous analyserons ici comment le pluriel renvoie à une dynamique d'opérations qui croisent celle du genre et ne sont pas sans incidence sur sa définition. Nous évoquerons ensuite la façon dont le genre doit s'envisager différemment selon qu'on se situe sur le plan morphologique ou sémantique. Enfin, nous rappellerons comment la question de l'accord met simultanément en jeu les deux dimensions du genre et du nombre.

## 1. Le pluriel et la référence

Le pluriel et le genre souffrent d'une même illusion réaliste : la croyance au fait qu'il s'agirait de formes qui varient en fonction de l'état du réel. Dans le cas du pluriel, ce réflexe référentiel est démenti par l'existence des diverses manières de renvoyer à la pluralité (noms collectifs, généricité, numération...). Dans le cas du genre, par le fait que le genre ne renvoie pas à un état phénoménal, mais à des catégories de mots et que, quand la variation « réaliste » est possible, elle n'est ni systématique (« une brute » ; « un tyran ») ni exclusivement fondée sur l'identité sexuelle. Mais, par ailleurs, il y a un lien entre genre et pluriel en français. Ce sont des marques dont la combinaison peut servir au regroupement ou à la généricité et qui ont des effets discursifs et référentiels qui ne se limitent pas à coller au statut numérique ou sexuel des êtres.

Dans un article comparant français et anglais, Annie Lancri (Lancri, 1993) envisage le rapport de la notion au nombre à partir de la partition entre substantifs dénombrables et indénombrables comme pôles<sup>1</sup>. Elle voit alors « le singulier comme trace d'une origine » qui peut être considérée comme « signal du non-dépassement de la notion » ou bien « comme le début d'une relation entre la notion et le nombre ». Il s'ensuit que :

Ces considérations sur le rapport entre le nombre grammatical et la notion nous permettent de postuler l'existence d'un micro-système à 3 places, correspondant à 3 étapes de la relation en fonction du degré d'intégration du nombre :

- 1- Ø N Ø : disrelation<sup>1</sup> entre notion et nombre
- 2- A N Ø : relation minimale avec le nombre
- 3- Ø N-s : relation maximale avec le nombre »

Elle en donne ensuite trois exemples :

1. In many countries, **Ø woman** lives longer than **Ø man**.
2. « God, what it is to be a man! The freedom, the liberty, the mobility! You're a **man**, you want to do a thing, you do it. You haven't the thousand obstacles a woman has in front of her. » (D.H. Lawrence, *Women in Love*)

---

<sup>1</sup> Nous employons le terme de *notion* dans le fil de sa conceptualisation chez Antoine Culioli, c'est-à-dire envisageant le mot comme conglomérat de propriétés grammatico-culturelles susceptibles de se déployer au fil d'opérations de structuration, notamment décrite en termes topologiques (extérieur / intérieur / frontière / centre attracteur). Voir Culioli, 1990, « Sur le concept de notion » et « Des façons de qualifier », in Deschamps et Guillemin-Flescher 1999. Parler de notion, c'est donc envisager le lexème à un niveau préverbal, avant qu'on ne lui applique des opérations dans le cadre d'un énoncé. À rapprocher de la perspective de Cadiot et Visetti, voir *infra*, note 10.

3. « **Ø women** like looking at a view, Ø men don't. » (E.M. Forster, *A Room with a View*).

Dans ces trois cas de déterminations nominales différentes, sur le plan référentiel, il y a toujours pluralité, mais pas sur le plan des marques. Lancri propose alors ceci :

si l'on prend en considération le fait que le pluriel ne représente pas un nombre, mais la trace d'un acquis de relation avec le nombre, on peut comprendre que cet acquis puisse être utilisé à des niveaux différents. Autrement dit, le pluriel n'est pas toujours, comme on pourrait le croire, la marque de l'extension.<sup>2</sup>

On peut alors envisager le pluriel non pas comme une propriété réaliste de l'extralinguistique, mais comme la marque d'une saisie particulière de la notion. Cela permet de croiser les propriétés du lexique (la dénombrabilité, par exemple) avec les effets du marquage par le pluriel<sup>3</sup>.

On connaît bien les effets qualitatifs du pluriel sur des entités considérées notionnellement comme continues (*du vin / des vins*), effets liés à une saisie discontinue qui aboutit à signaler les propriétés différentielles d'une classe (*les vins de Morey-St Denis*) ou d'un individu (*un vin gourmand*) par opposition à l'entité hyperonyme envisagée comme continue (*boire du vin*). Nous voulons donc évoquer ici des cas où le pluriel ne possède pas un rôle dénotatif lié au cumul d'entités distinctes, mais permet plutôt d'envisager la notion selon une dimension qui se situera justement « hors numération ».

Bien souvent, le pluriel n'est pas l'indice d'une opération de pluralisation. Dans ces cas-là, le pluriel ne possède pas de contrepartie unitaire qui lui soit substituable :

- *Les recherches se poursuivent mardi après le naufrage d'un bateau surchargé dans **les eaux tumultueuses** du fleuve Brahmapoutre<sup>4</sup>*
- *Visiter **les cuisines** de l'Élysée, c'est possible<sup>5</sup>*
- *Ces documents extrêmement confidentiels nous procurent un regard curieux sur **les coulisses** de la politique menée par les autorités vietnamiennes<sup>6</sup>*
- *Sa cervelle obscurcie par **les vapeurs** de la bombance<sup>7</sup>*

<sup>2</sup> La comparaison du français et de l'anglais montre par ailleurs que « la répartition en classes de noms est assez arbitraire, puisqu'il n'y a pas coïncidence d'une langue à l'autre de la marque du pluriel : « *trousers / pantalon* » ; « *fiançailles / engagement* » (ibid).

<sup>3</sup> Bien sûr, selon les langues, l'organisation du lexique comportera des contraintes différentes. Ainsi en andoke, l'opposition de genre est aussi une opposition de nombre et de propriétés variées puisque s'y opposent les entités masculines, féminines, animées collectives, inanimées molles et/ou courbes, inanimées rigides et / ou longues (Landaburu, 1993, qui propose ainsi d'envisager le cas où « le nombre est un genre »). En san, il n'existe pas de genre pour les substantifs, mais la pluralisation n'est possible que pour les entités vivantes (humains, animaux, végétaux), ce qui aboutit à faire du pluriel la marque d'une opposition de genre entre deux catégories d'entités (Platiel, 1993 sur l'opposition singulier / pluriel et notion / occurrence en san). Cela autorise ainsi à considérer que, dans ce genre de configuration, « le nombre devient préalable à la construction de la référence. Une sorte de genre, pour tout dire. [...] Envisagé comme un genre, le nombre devient alors l'indice du « grain » de la notion à laquelle il s'applique. » (Danon-Boileau, 1993 : 123).

<sup>4</sup> « Naufrage d'un ferry en Inde : peu d'espoirs de retrouver des survivants », [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr), 01/05/12.

<sup>5</sup> [www.lhotellerie-restauration.fr](http://www.lhotellerie-restauration.fr), 11 septembre 2018.

<sup>6</sup> <https://www.europarl.europa.eu/>, 16 novembre 2000.

<sup>7</sup> Flaubert, *Mme Bovary*, p. 33, cité par TLF.

- *Le manque de soleil a été particulièrement criant dans le quart Sud-Ouest (souvent de -40%), là où les pluies se sont avérées très abondantes.*<sup>8</sup>
- *Valérie Trierweiler, Cécile Duflot ou plus récemment Patrick Buisson, ils sont nombreux à vouloir révéler les dessous de la vie politique après avoir quitté leur poste.*<sup>9</sup>

Dans ce genre d'énoncés, le pluriel renvoie alors à un profilage<sup>10</sup> de la notion comme collectif non morcelable d'une diversité indicible : multiplicité événementielle, caractère protéiforme, changeant ou indiscernable de la notion. Ce pluriel n'est plus additionnel mais existentiel car il renvoie de manière diffuse, à la diversité de manifestations de la notion saisie dans une thématique particulière : *les eaux* du point de vue hydrographique ; *les cuisines* du point de vue professionnel ; *les pluies* du point de vue météorologique ; *les vapeurs* comme métonymie imagée des effets de la boisson ; *les dessous* comme évocation de la dissimulation, etc. Le rapport avec le nombre n'est plus celui d'occurrences identifiables et distinctes mais d'une évocation d'abondance, de moments cumulés ou d'analogies sensorielles (*la vapeur* sera un phénomène concret ; *les vapeurs* évoquera une impression comme dans *avoir des vapeurs, les vapeurs de la colère*, etc.).

Le pluriel correspond alors à un profilage de la notion qui évince sa singularisation occurrenceielle : il sert précisément à ne pas envisager la notion comme addition d'occurrences mais comme un tout. Si l'on se tenait à une logique référentielle, le singulier ferait autant l'affaire, sauf qu'il construirait justement un profilage fort différent. Selon les propriétés sémantiques d'un lexème donné, le singulier et le pluriel ne sont, de fait, pas toujours distinguables sur le plan référentiel. La saisie au pluriel ou au singulier ne renvoie pas à des propriétés extralinguistiques de l'un ou l'autre marquage :

*Il avait un tremblement dans la voix*  
*Il avait des tremblements dans la voix*

Le cas des noms collectifs montre d'ailleurs que le singulier permet tout autant de dénoter une pluralité, en procédant à l'opération inverse du pluriel : le regroupement du divers sous l'égide d'une propriété ou d'une appartenance commune. Là encore, on ne constatera pas de nuance référentielle entre *une horde de soldats* et *des hordes de soldats*, entre *une multitude* et *des multitudes* (Lecolle, 2019). L'opposition singulier / pluriel ne renvoie donc pas à des propriétés objectales, mais à des saisies du réel différentes. C'est au fond, ce principe qui est le socle de la variation formelle : une racine, dotée de ses propriétés notionnelles, va les activer selon une intentionnalité discursive donnée et non en fonction d'une essence qu'il s'agirait de dupliquer dans la langue ou le discours. Annie Lancry fait ainsi remarquer « la richesse d'exploitation qui s'offre à l'énonciateur dès lors que le nombre grammatical n'est plus assimilé à une simple référence »

---

<sup>8</sup> « Gris et particulièrement humide : le bilan climatique de novembre 2019 », 4 décembre 2019, [www.meteo-paris.com](http://www.meteo-paris.com).

<sup>9</sup> « En politique, le livre de vengeance, un genre à part entière », 29 septembre 2016, JDD.

<sup>10</sup> On doit ce concept à Cadiot et Visetti (*Pour une théorie des formes sémantiques, motifs, profils, thèmes*, 2001). Ils distinguent les motifs, traits sémantiques variés qui sont activés dans des configurations discursives que sont les profils, lesquels prennent place dans des thématiques. Prenons comme exemple le mot *courses* : *j'aime bien jouer aux courses* utilise les motifs du mouvement et de la rapidité selon le profil de la concurrence dans la thématique du sport. En revanche, *j'ai fait les courses* sollicite le motif du mouvement mais sans la dimension de rapidité, et le profile comme opération bornée et résultative dans la thématique des tâches ménagères. Ce sont ces différentes strates qui font du lexique des formes en attente de configuration par la parole.

(Lancri, 1993 : 215). Il faudra tenter de voir si l'on peut en dire autant du genre, en particulier dans les cas où il est susceptible de variation.

## 2. *Guys and girls ?*

On note de singulières modulations des rapports de genre et du pluriel. Prenons l'emploi de *guy* en anglais américain. Alors qu'il désigne à l'origine un homme, au pluriel, il permet désormais de renvoyer à un collectif mixte, voire à un collectif féminin. Le parcours historique du mot n'est pas sans intérêt pour comprendre une telle évolution. Il s'agit en fait du prénom français Guy, lequel provient d'une racine indo-européenne *weid\** (*witan* en proto-germanique, c'est-à-dire la vision, au sens de visée) que l'on retrouve dans *Guido*, *guide*, etc. Un emploi métonymique se développe pour désigner les effigies de Guy Fawkes (utilisées pour être brûlées lors de l'anniversaire du Gun Powder Plot, coup d'état de 1605), ce qui est le premier pas vers une désémantisation (*a guy*), avec une nuance péjorative). L'hystérèse<sup>11</sup> est saisissante : on passe d'une racine abstraite (visée, guidage), dont la désémantisation a produit une patronymisation (le prénom Guy), laquelle, à son tour, s'est resémantisée pour donner un nom commun. Or ce nom commun désignant un homme se trouve désormais au pluriel dans des configurations très variées :

### **Guys = femme + homme**

Ross: (to Monica et Chandler) Actually, do you guys mind staying here for a while? [...]  
Thank you guys !  
*Friends*, saison 5, ép.1

Monica: So how's it going with you guys?  
Phoebe: So far, it kinda blows. I don't know, I just thought y'know that he'd feel more like a brother y'know, like you and Ross, just like close and connected and...  
Idem 3, 3

### **Guys = femme+ femme**

Gunther: (to Monica and Phoebe) Hey guys.  
Idem, 3, 11

Joey: (to Rachel and Monica) Ah-ha-ha, you guys owe me big time. (He walks into the kitchen and does a little dance step on the way.)  
Idem, 4, 4

Carol: Umm, yeah, actually, Susan's gonna be home any minute, it's kinda an anniversary.  
Ross: Oh! I thought you guys got married in uh, January?  
Idem 3, 17

---

<sup>11</sup> J'emploie le mot hystérèse (ou *hysteresis*) à la suite de Cadiot (1979, 1997) et Cadiot et Visetti (op. cit.) pour désigner l'écart, creusé diachroniquement, entre ce qui est apparent dans une forme et sa fonction en synchronie. Il donne ainsi l'exemple de *orgeat*, porteur du mot *orge* alors que c'est aujourd'hui une boisson à base d'amande ; de *panier* (*panarium*) qui ne sert plus aujourd'hui au transport exclusif du pain (Cadiot, 1997).

### **Guys = hommes**

Rachel: Okay, Ross, Phoebe is my girlfriend, okay, we tell each other everything. You know, I mean, come on, guys do the same thing, I mean, what about all that locker room stuff.

Idem, 3, 1

Ross: What?! The guys against the girls? See, that's ridiculous Monica, because I'm only down by three touchdowns.

Idem, 3, 9

Monica: And y'know what, I just realised, in the last year I've only gone out with two guys, Richard and Julio. You gotta help me out here, you gotta set me up, you gotta get me back in the game.

Idem 3, 18

### **Guys = poussins**

Anchorwoman : Some people insist on giving live chicks as presents. (Joey is intrigued by the idea) Unfortunately, the sad fact remains that most of these little guys won't live to see the fourth of July. (Joey starts to call a place to buy a little baby chick) Because of as a result of improper care, they will be dead.

Joey: (on phone) Yeah, hi. You guys got any of those baby chicks? 'Cause I was watching this ah, commercial on TV and man, those guys are cute!

Idem, 3, 21

La trajectoire historique du mot l'a fait passer d'un verbe « guider » à un nom propre, d'un nom propre masculin à un nom commun masculin, puis à un collectif épïcène qui permet même de désigner... des poussins ! L'ultime dématérialisation qui permet un emploi incluant hommes et femmes est en fait due à des contextes au pluriel à tendance apostrophique. C'est parce que le pluriel inclut hommes et femmes que *guys* a pu en venir à trouver un emploi compatible avec un référent féminin. On constate cependant, en l'occurrence, que le pluriel et le genre ont partie liée : au singulier, *a guy* reste masculin. En fait, le genre de *guy* est aussi le produit de conditions pragmatiques : *guys* employé comme pluriel non apostrophique reste masculin (voir exemples supra). On comprend alors que la formule vocative *you guys* provient du statut du pronom anglais *you* qui est ambigu puisqu'il peut être singulier ou pluriel. L'ajout de *guys* après *you* se conçoit donc, de fait, comme marqueur de pluriel à des fins de désambiguïsation. On comprend aussi qu'il soit considéré comme « familier » : parce qu'il est essentiellement associé à des contextes vocatifs, donc oraux — faute d'interlocution, il ne saurait exister à l'écrit, sauf comme retranscription d'un dialogue.

L'hystérèse éminemment mouvante d'un tel mot illustre le caractère inconscient et aléatoire des processus lexicaux. De telles transformations sont liées non à du volontarisme idéologique, ni à des changements sociaux, mais à un état de la langue et aux rapports qu'entretiennent entre eux les éléments du système (d'autres vocatifs, comme *brother* et *sister* restent sexués). On constate également que ce qui conditionne une interprétation en apparence aussi simple que de déterminer si un mot renvoie à une entité extralinguistique masculine ou féminine peut reposer sur le

croisement de plusieurs critères : morphologique (association avec *you*), syntaxique (vocatif, c'est-à-dire hors prédication, donc hors actancialité), pragmatique (apostrophe).

### 3. Pluriel, profilage, inclusion

La traduction constitue parfois un outil de comparaison intéressant pour comprendre les configurations sémantiques des langues.

*Were they the family behind the conspiracy ? Them and not Genovese ?*  
Ray Celestin, *The Mobster's Lament* (2019)

Dans cet énoncé, le verbe est au pluriel (*were*), ainsi que le sujet mais l'attribut est un nom collectif, au singulier (*family*). Il n'y a aucune marque de genre à la troisième personne du pluriel en anglais. Dans la traduction française, la configuration est différente :

*Est-ce que c'était eux, la famille qui avait tout manigancé ? Eux et pas Genovese ?*  
Mafioso (2019, Le Cherche Midi, trad. J. Szlamowicz)

En français, le démonstratif *ce* est au masculin singulier, l'attribut au masculin pluriel, avec une apposition au féminin singulier (le nom collectif *famille*). Le croisement des rapports entre pluriel et singulier au sens morphologique et au sens sémantique se font sans aucun heurt dans les deux langues, mais selon une organisation très différente. En effet, en français, le genre féminin peut se marquer à la troisième personne du pluriel (*elles* et *eux*), mais il aurait aussi pu se marquer avec un pronom au féminin singulier par coréférence avec *famille*. Sauf que *famille*, quoique de genre féminin, peut se reprendre soit au singulier (profilage unitaire : *la famille, c'est le plus important*), soit au pluriel (profilage collectif : *c'est eux, ma famille*). En définitive, l'anglais comme le français mélangent des référents dénotant des collectivités à l'aide du singulier et sans passer par la spécification du genre sémantique des individus inclus dans ces collections.

Dans le même texte, on trouve :

*He slipped through the crowds*

Le mot *crowd* désigne un regroupement : il s'agit donc d'un nom collectif, mais on le trouve ici au pluriel. La traduction par « Il se faufila à travers la foule » n'est qu'une possibilité parmi d'autres (« à travers le public », « parmi les gens qui étaient là », etc.). Si le texte pluralise un nom collectif, c'est pour lui donner une valeur stylistique particulière, indiquant une multitude indistincte mais représentée comme potentiellement fractionnable en occurrences isolées plutôt que comme regroupement massif. C'est une façon de démultiplier cette pluralité, de manière allusive, et sans qu'il y ait de contrepartie extralinguistique tangible. Le français ne peut procéder ainsi (« il se faufila à travers les foules »\*). De même, *a thin crowd* est concevable pour décrire un public peu nombreux, mais « une foule peu nombreuse » produirait un oxymore. Ce sont les

propriétés formelles des mots *crowd*<sup>12</sup> et « foule » qui conditionnent leur rapport au pluriel et absolument pas leur rapport au réel. Une nouvelle fois, dans ces exemples, le référent humain — qui ne peut être que diversement sexué — n'est pas du tout profilé par le recours à sa composante sexuelle.<sup>13</sup>

#### 4. Collectif et indifférenciation

Cela débouche sur la question des noms collectifs humains et de leurs paraphrases : *le monde, l'assemblée, la plupart, la majeure partie, le public*, etc. Ces noms sont au singulier, comme d'ailleurs *personne, rien* ou *tout* : pourquoi l'absence ou la totalité aurait-elle à voir avec le singulier ? Ce marquage met en jeu les valeurs référentielles mais du point de vue de leur formalisation dans le système, pas selon des propriétés extralinguistiques. On le sait bien quand on hésite sur des accords au pluriel ou au singulier, par exemple avec la négation d'absence : *il n'y a plus de candidats* (ie, ils sont tous passés, ils étaient plusieurs) VS *il n'y a pas de candidat sur ce poste* (ie, pas un seul, aucun). Dans les deux cas, la contrepartie référentielle est de l'ordre de la nullité quantitative, mais l'accord se fait non pas à partir de cette réalité extralinguistique mais en fonction de la représentation potentielle soit d'une pluralité, soit d'une absence.

La numération n'est pas inscrite dans le pluriel, qui peut donc comme ici renvoyer à une quantité effectivement nulle. De la même manière, le sexe n'est pas inscrit dans le genre, le masculin de *candidat* renvoyant à toute personne se signalant par l'action de candidater, comme *recrue* s'appliquera à toute personne recrutée. Sur le plan notionnel, le lexème renferme donc une virtualité dénotative que le discours viendra infléchir par la généralité, la numération, etc. Les notions sont composées de propriétés grammaticales diverses incluant motifs et collocations, registre et syntaxe, mais dont l'horizon de référence est réorganisé par l'activité énonciative à chaque énoncé. Le genre des mots répond à cette subtilité d'usage : leurs motifs ne sont pas systématiquement tous activés et ils restent dépendants d'opérations de profilage qui doivent tout au discours. Le genre n'en est qu'une dimension.

Comme le remarque François Némó, les strates interprétatives nécessaires pour rendre compte de l'instanciation d'un énoncé ne passent pas par une interprétation littéraliste :

- Avez-vous des enfants ?
- Oui, un. (vs \*non, un)
- « Dans lequel « un » est interprété conventionnellement comme « au moins un » et non comme « au moins deux » comme on pourrait s'y attendre » (Némó, 2016).

On pourrait apporter une transformation comportant le genre :

---

12 Le mot *crowd* pourra ainsi désigner des fréquentations (*He got in with the wrong crowd*), un milieu particulier (*the bright young theatrical crowd*), une présence publique (*the crowd seemed older tonight*), une fraction au sein d'un ensemble (*the in-crowd*), etc. : le motif groupal semble donc plus important que celui de l'abondance humaine.

13 À cet égard, on a l'impression que l'inclusivisme ne se soucie de marquer la diversité de genre que pour un certain type de nom : les substantifs discontinus non collectifs. C'est là une décision parfaitement arbitraire. Pourquoi pas sur les noms collectifs ? Sur les verbes ? Et pourquoi le marquage du féminin par les pronoms et les accords ne suffirait-il pas ? Poussons plus loin : l'inclusivisme néglige complètement tout le pan métonymique de la désignation humaine et ne se soucie de l'humain que dans les cas du lexique professionnel — encore ne s'agit-il que des professions jugées éminentes selon leur point de vue : *auteur, docteur, professeur*. Il n'y a guère de revendication de féminisation pour *éboueur* ou *assassin* ou pour considérer que la femme est invisibilisée par le masculin dans *Cette femme est un monstre*.

- Vous avez des enfants ?
- Oui, un. Une fille.

Dans la pratique épilinguistique, le pluriel *des enfants* ne s'interprète pas comme un pluriel logico-mathématique (« plusieurs »), mais construit une quantifiabilisation discursive de type « un ou plusieurs ». Sur le plan extralinguistique, *des* renverra donc ici à une indétermination numérique tandis que *un* inclura éventuellement le féminin ; ou plutôt il le met hors-jeu : *des enfants* signifie justement « abstraction faite du sexe ».

Pour renvoyer à des humains, le substantif *enfant* est plurisémiq ue sur le plan du genre et s'il est potentiellement épïcène, il tend à être au masculin, notamment au pluriel, *les enfants* renvoyant à un collectif défini par l'âge, la maturité, la filiation, etc. et non par le sexe, qu'il s'agisse d'énoncés génériques (*les enfants, c'est chiant* — remarquons la reprise pronominale au singulier...) ou spécifiques (*les enfants qui jouent dans la rue font du bruit*). On trouvera le féminin dans des énoncés comme *c'est une enfant fragile*, mais, même dans un emploi spécifique avec référent féminin, *c'est mon enfant* ne peut pas être mis au féminin (\**c'est mon enfant*)<sup>14</sup>.

*Les enfants sont venus pour Noël*  
*J'ai quatre enfants — c'est quatre filles !*  
*Les enfant.e.s sont venu.e.s pour Hanoukah \**  
*J'ai deux enfant*\*

Les emplois vocatifs pluriels sont éminemment épïcènes sémantiquement :

*Les vraies réformes, elles vont avec les contraintes, les enfants !<sup>15</sup>*  
*Allons, enfants de la patrie...*

Quel est alors le genre de « enfant » ? Les dictionnaires font souvent une impasse sur la question et proposent des paraphrases descriptives plus ou moins explicite sur ce point (« garçon ou fille », « être humain », « être humain sans distinction de sexe », etc.). Dans les énoncés cités ci-dessus, on peut soutenir que *enfant* n'a pas de genre : il est dénué de marque distinctive, il n'est porteur que du morphème du pluriel. La question de son accord masculin ou féminin ne se pose pas s'il n'y a pas d'adjectif ou de participe passé qui en soit porteur — et s'il y en a, ce sera à l'aide d'une morphologie au masculin-neutre. Le collectif est ici sans genre.

Si l'on simplifie, on peut dire que le pluriel s'organise en deux pôles d'interprétation, l'un quantitatif qui permet éventuellement la numération (*il a deux enfants*), l'autre qualitatif, qui permet notamment la généralité (*les enfants, c'est mignon*). Pour la notion *enfant*, qui réfère à des humains sexués, l'introduction de la variable « genre » n'est pas pertinente (sauf justement pour créer des sous-groupes : *les enfants filles* vs *les enfants garçons*). Si les collectifs morphologiquement masculins

---

<sup>14</sup> Au passage, on remarquera que les marques phonologiques du féminin et du masculin connaissent des contraintes liées à l'enchaînement consonne / voyelle : *mon* est la marque du masculin (*mon père*) et *ma*, du féminin (*ma mère*), mais si le substantif commence par une voyelle, on a obligatoirement *mon* quel que soit le genre du nom (\**c'est ma enfant* donne *c'est mon enfant* ; *mon orange, mon affaire, mon échelle*, etc.). La valeur et la distribution des marques connaissent donc des variations à des niveaux qui ne sont pas homogènes puisqu'il s'agit ici d'une interférence entre une contrainte morphologique (le genre) et phonologique (la liaison) : le système s'accommode très bien de cette complexité qui relève pourtant, formellement, de l'incohérence.

<sup>15</sup> Emmanuel Macron, jeudi 24 janvier 2019, « débat citoyen » à Bourg-de-Péage.

comme *gens* ou *enfants* ne peuvent pas se féminiser, c'est précisément parce qu'ils ne sont pas masculins sur le plan référentiel mais uniquement morphologique.

## 5. Genre et généricité

On parle fréquemment de « masculin générique » pour décrire le masculin-neutre, c'est-à-dire les formes dites masculines dont la valeur sémantique est neutre du point de vue de l'identification du sexe. Cela n'est pas sans occasionner des confusions avec un autre emploi du mot « générique » qui décrit des phénomènes d'une plus grande extension. En effet, un énoncé peut avoir une valeur générique c'est-à-dire être détaché d'une actualisation occurrentielle (*les usagers doivent sortir les poubelles avant 18h00*) ou bien une valeur spécifique, c'est-à-dire portant sur un moment repérable (*les voisins ont fait du bruit hier soir*) : cette opposition ne concerne pas le genre des substantifs, mais l'extension des procès (en gros, propriétés vs événements).

Cela n'est pas sans lien avec la question du genre dans la mesure où singulier ou pluriel peuvent avoir une portée générique ou spécifique, mais l'une ou l'autre saisie peut avoir un impact sur la dénotation du genre. En effet, dans les contextes hors actualisation — comme notamment les textes réglementaires, administratifs, etc. — on n'a pas affaire à des actants spécifiques, c'est-à-dire identifiables, par exemple, par le sexe. Les dénotés le sont par le sémantisme lexical et non par leur identité individuelle, ce qui peut parfaitement se faire au féminin :

*La nouvelle recrue sera chargée de diriger l'équipe*

Le masculin-neutre ne concerne que les cas de substantifs dotés d'une possible alternance morphologique :

*Le candidat devra montrer ses capacités à diriger l'équipe* (le futur indique une saisie dépersonnalisante, glosable par « qui que ce soit »)

*La dernière candidate s'est montrée la plus brillante de la journée* (procès et donc personne spécifique)

Cette confusion est l'une des raisons qui rendent souvent stériles les débats sur la « féminisation » : lexicalement, l'existence d'une morphologie féminine au sémantisme féminin, qui sera employée dans des énoncés spécifiques (*la coordinatrice de l'équipe veut te voir*), n'empêche pas l'emploi d'un masculin neutre correspondant à un contexte générique (*il faudrait recruter un coordinateur*).

Au passage, selon les énoncés, ce n'est pas le masculin ou le féminin qui sont génériques, mais le singulier ou le pluriel, en ce qu'ils portent sur une diversité d'occurrences potentielles. Il s'agit d'ailleurs selon le cas, non pas forcément de généricité, mais d'indétermination ou de pluralité : le seul genre grammatical ne suffit pas à « créer » de la généricité mais nécessite une interaction avec la pragmatique discursive, la nature des procès et des compléments.

Le niveau de saisie générique d'une notion joue donc dans la référenciation. Quand une note administrative dit *le contribuable doit régler l'impôt à la date indiquée*, ce texte sans énonciateur distinct n'a que faire, discursivement, de l'identification du sexe, lequel se situe littéralement hors sujet. De même que l'énonciateur n'est pas une énonciatrice, *le contribuable* ou *le locataire* ou *le*

*traducteur* se caractérisent comme des actants — « contribuant », « louant », « traduisant », etc. — et pas comme des humains. Ce sont des entités non sexuées qui se définissent par la réalisation de certains procès et non leur identité personnelle. Du point de vue de la numération, là aussi, le référent n'est pas directement pertinent par rapport au signe linguistique : dans de tels documents administratifs, qu'on écrive *le contribuable* ou *les contribuables*, il y a une pluralité de contribuables, dans l'extralinguistique. C'est d'ailleurs ce qui explique l'emploi de l'écriture inclusive dans les textes administratifs : on utilise un singulier générique alors que le référent est pluriel (et donc, de genres sexuels nécessairement variés).

Cela n'épuise pas la diversité d'emplois dont les substantifs masculins peuvent aussi ne pas renvoyer à des humains :

*L'Association des Banquiers Canadiens*

*Encore à découvert ? C'est ton banquier qui va être content !*

*Elle est sympa ma banquière*

*Je crois qu'on va devoir changer de fournisseur*

*C'est lui ton fournisseur de weed ?*

*Le professeur est aujourd'hui une figure contestée*

*« Les coiffeurs veulent éviter l'ubérisation. La coiffure représente en France le deuxième secteur de l'artisanat : 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 83 000 entreprises et 188000 actifs. Mais, en dépit de son poids, le secteur a conscience qu'il doit se rafraîchir pour ne pas être uberisé. [...] Les professionnels s'insurgent du fait que les tentatives d'ubérisation de la coiffure parient sur l'idée que les gens testeront au moins une fois. [...] Les coiffeurs se font tout de même des cheveux blancs.<sup>16</sup>*

En effet, il existe un continuum référentiel qui fait de *banquier* une personne spécifique, générique, ou par métonymie, un établissement bancaire et qui sera ou non susceptible de modification du genre. Dans *Encore à découvert ? C'est ton banquier qui va être content !*, *banquier* peut permuter avec *banque* parce que, pragmatiquement, il s'agit d'un scénario virtuel et non de la description d'une personne réelle. Alors qu'avec *Elle est sympa ma banquière*, il n'y a pas de permutation possible du genre ni de passage à l'inanimé parce qu'il est question d'une personne spécifique. De même, *fournisseur* ne renvoie-t-il pas nécessairement à une personne mais, la plupart du temps, à une entreprise. Dans les contextes génériques, le pluriel devient envisageable pour passer de la description d'une fonction à celles de personnes (*les professeurs sont aujourd'hui des figures contestées*). Quant à *les coiffeurs*, ils désignent des personnes et / ou des entreprises que le texte paraphrase d'ailleurs par « la coiffure », « les professionnels » et « 188 000 actifs » ... On constate bien que ni le genre ni le pluriel ne possèdent de nécessité morphologique pour construire la référence, mais qu'ils entrent chacun dans un espace de possibilité aux multiples dimensions.

À cet égard, on doit constater que ce qu'on nomme masculin en français fonctionne comme un neutre sémantique tandis que la forme dite féminine possède une valeur référentielle univoque. Une autre façon de considérer ces marques du point de vue métalinguistique pourrait être, pour le français, de les appeler « marque de base » (ce qui correspond au masculin) et « marque de différenciation » (ce qui correspond au féminin et permet d'interpréter, le cas échéant, la marque de base comme un masculin).

En effet, par contraste, si l'on compare avec l'anglais, l'opposition entre *it*, *her* et *him* signifie que chaque pronom marque une référence. Le passage d'une langue à l'autre le révèle volontiers

---

<sup>16</sup> « Les coiffeurs veulent éviter l'ubérisation », *L'Opinion*, 7 septembre 2016.

puisque la traduction se trouve obligée d'organiser la référence différemment. On le constate dans cet énoncé où un chien perçoit olfactivement (*scents*) l'arrivée de son maître :

*Ben scented him*<sup>17</sup>

*Ben le sentit ??*

*Ben renifla la présence de Gary*

Si l'on traduit *him* par un simple pronom masculin *le*, la référence masculine n'est plus assurée dans cette configuration où le pronom peut être un neutre reprenant une proposition et non un référent masculin (*il était pas à l'aise, je l'ai senti tout de suite*). Il faut donc expliciter le référent et ne pas passer par un pronom (et aussi expliciter *scents* : « sentit l'odeur de Gary », etc.).

On sait que *it* renvoie à du non humain — qu'il s'agisse de discours, d'impersonnel, de référents singuliers ou collectifs. Or, en français, *il* et *c'* sont susceptibles d'exercer ces fonctions. Les emplois impersonnels de *it* correspondent bien à ceux de *il* et de *c'* :

« Il neige » : *it's snowing*

« C'est vrai » : *it's true*

*Il* est donc bien, à cet égard, une non-personne (dans un sens différent de celui que lui donnait Benveniste) : *il* n'est une personne « personnelle » que quand il s'oppose à *elle*, c'est-à-dire quand il possède un emploi de pronom spécifique, ce qui est toujours le cas de *elle*<sup>18</sup>.

Il ressort de telles comparaisons qu'il existe bien une fonction systémique de neutre sémantique qui est assumée par les formes dites masculines en français.

Par exemple, les démonstratifs sont bien des neutres :

*C'est lui qui a dit une connerie*

*C'est elle qui a dit une connerie*

Il y a co-référence de *c'* et du sujet de la proposition relative qu'il soit masculin ou féminin : il s'agit donc bien d'une même forme pour un référent homme ou femme.

De même, l'adjectif attribut de *c'* ne peut se mettre au féminin :

*C'est bon, on y va.*

\* *C'est bonne, on y va*

Cette impossibilité de « féminisation » est due au fait que, en l'absence de référent, il ne peut exister d'alternative référentielle féminine pensable. *Ce, cela, ceci* peuvent désigner un objet, une personne, la situation, du discours... ou rien du tout : la place référentiellement vide ou sémantiquement immatérielle est au masculin. C'est bien que l'accord au masculin ne renvoie pas nécessairement à « du » masculin sémantique, mais avant tout à un neutre. C'est uniquement dans le discours, par des oppositions contextuelles et situationnelles, que la forme masculine pourra renvoyer à un référent « homme » :

<sup>17</sup> John Niven, *The Amateurs*, 2009.

<sup>18</sup> Pour être plus précis, on pourrait parler de *tendance* à la spécificité : « une mère de famille, elle est libre de faire ce qu'elle veut » est un énoncé générique, mais fondé sur l'extraction d'un exemplaire de la classe.

*Le prof n'est plus une figure d'autorité*  
*La prof est entrée*  
*Le prof est entré*

Seule une saisie renvoyant à des individus spécifiques permet au marquage du genre de prendre une valeur référentielle oppositionnelle.

Sémantiquement, le masculin est un genre par défaut qui verse dans l'impersonnel ou l'indéfini. C'est bien ainsi que s'interprète *ils*, collectif dont le flou dénotatif ne renvoie — sauf construction d'une opposition explicite — à aucune interprétation sexuelle, que l'agent soit identifiable ou non : *ils nous emmerdent avec leurs publicités* ou *ils font ce modèle en bleu ?* se signalent par l'absence de reprise pronominale ; il n'y a donc pas d'antécédent référentiellement identifiable<sup>19</sup>.

La nominalisation de prédicats, d'adjectifs, d'adverbes ou de locutions prépositionnelles se fait également, naturellement, au masculin : *l'oral, le boire et le manger, le vivre-ensemble, l'audio-visuel, le culturel, l'entre-soi, l'ailleurs, le je-ne-sais-quoi, le savoir-faire*, etc.

## 6. La métonymie et la dynamique lexicale

Comme le décrit Colette Cortès, à partir d'une étude de Jakobson,

la métaphore et la métonymie ne sont plus traitées seulement comme des effets dus à des emplois particuliers de la langue, mais comme des mécanismes constitutifs du langage, le mécanisme de similarité et le mécanisme de contiguïté. (Cortès, 1994-95 : 112-113).

Elle la prolonge d'une citation de Milner :

Non seulement le langage est un objet susceptible de métaphore et de métonymie, mais il n'est susceptible que de cela. Pourquoi ? Parce qu'en fait la métaphore et la métonymie sont les seules lois de composition interne qui soient possibles là où seules les relations syntagmatiques et paradigmatiques sont possibles. (Milner, 1989 : 390).

Cette dynamique de métaphorisation et de métonymie<sup>20</sup> s'applique à toutes les dimensions sémiques du lexique : le genre comme le nombre et toutes les autres composantes imaginables d'une lexie (traits sémantiques mais aussi propriétés primitives comme l'agentivité et autres rapports actanciels, aspectualité, axiologie, caractère continu ou discontinu, etc.). Les propriétés lexicales existent dans une imbrication discursive qui concerne la chaîne complète d'un énoncé ou d'un texte donné, lequel comprend à la fois une intention cadrée dans une argumentation spécifique et les réverbérations des valeurs virtuelles dont une lexie est porteuse.

Contrairement à ce qu'une pensée binaire peut laisser croire, l'alternance singulier / pluriel n'est pas tout le temps possible, comme d'ailleurs l'alternance masculin / féminin — y compris quand le référent est humain. Nous l'avons vu dans le cas des noms collectifs qui ne se laissent pas scinder en leurs constituants et dont la diversité est subsumée par le singulier. Il en va de

---

<sup>19</sup> Alors que dans *Le gouvernement, ils sont pas à l'écoute des gens*, la reprise pronominale d'un singulier par un pluriel montre un décalage avec le marquage morphologique du nombre, mais un alignement sur le nombre sémantique. Comme dans tout collectif non oppositionnel, le genre est hors-jeu.

<sup>20</sup> On la trouvera formulée très différemment chez Cadiot et Visetti, chez Rastier ou chez Culioli.

même dans le mouvement métonymique qui subsume l'animé humain dans diverses descriptions de propriétés contingentes :

*Tout le monde vient à la compétition : les ceintures de couleurs et les ceintures noires  
Je suis désolé, mais je trouve que les trompettes ne sont pas en place  
J'avoue, je suis plutôt un bec sucré  
J'avoue, je suis plutôt Ø bec sucré  
Elle / Il se présente comme / C'est une figure éminente de la pensée sociologique  
Question compétitivité, c'est un second couteau  
Question compétitivité, c'est un second couteau, cette fille  
Question compétitivité, c'est un second couteau, ce mec  
C'est une antiquité, ce type !  
C'est une antiquité, cette fille !  
C'est une antiquité, cette bagnole !*

Du point de vue de la référenciation, la féminisation est tout sauf une opération mécanique. Et pour cause : ce qu'on appelle vulgairement « féminisation » consiste en l'utilisation volontariste de substantifs portant la marque oppositionnelle du féminin alors que, pour l'analyse linguistique, le marquage du féminin est une dimension aléatoire de la morphologie et du discours. Dans les exemples cités, les substantifs sont susceptibles de désigner des femmes, des hommes, voire des inanimés. Le genre du substantif est quasiment indifférent. Il est donc parfaitement courant de constater un décalage entre le genre formel du substantif et le genre sexuel du référent. Et il est également courant que rien dans le marquage ne porte de marque de genre (*je suis plutôt bec sucré*). On voit donc le genre se déployer au carrefour de dynamiques discursives et lexicales, morphologiques et thématiques qui sont tout sauf binaires.

## 7. Sémantique du genre : niveau notionnel, niveau morphologique

En effet, en français, pour les substantifs, le genre est une donnée morphologique soit intangible (*la feuille, le livre*), soit variable (*acteur / actrice*), soit non marquée (mots épiciens : *judge*). Or, la variation sémantique peut se présenter selon de nombreux cas de figure qui ne recourent pas la variation morphologique :

— Soit on a une notion qui connaît deux embranchements : *infirmier* et *infirmière*, *avocat* et *avocate*, comme les deux faces d'un même type, avec coïncidence entre morphologie et sémantisme.

— Soit on a une opposition notionnellement différenciée : *jument* dont le choix se fait en opposition non seulement à *cheval*, lequel est soit masculin soit hyperonymiquement neutre, mais à tous les autres hyponymes (*poulain, étalon*, etc.). Dans ce cas, le genre sémantique n'est pas contingent mais définitoire (*mère, curé*, etc.).

— Il existe une autre alternance, qui n'est pas sans importance, celle où la racine connaît une alternance morphologique avec une différenciation sémantique où s'oppose humain et non-humain<sup>21</sup> :

---

<sup>21</sup> Bien sûr, la complexité ne s'arrête pas là : une femme peut être *une battante* et un homme *un battant*, ce qui n'empêche pas des profilages non humains (*battant de porte, de cloche*, etc.).

*balayeur / balayeuse*  
*portier / portière*  
*médecin / médecine*

— On peut ajouter les cas où les alternances morphologiques dépendent d'intentions discursives, de figements, de collocations mais connaissent aussi des fonctionnements épïcènes : *maître* peut alterner avec *maîtresse*, mais pas nécessairement (*elle est maître du jeu*) ou pas avec le même sens (*il voit sa maîtresse deux fois par semaine*).

La question morpho-lexicale se diffracte alors en une question éminemment discursive. La différenciation de genre répond à une logique qui peut être de stricte identification référentielle (*Fais signe au serveur, là-bas* présente une interchangeabilité du référent s'il faut le mettre au féminin : *Fais signe à la serveuse, là-bas*) ou bien renvoyer à une opposition notionnelle (*Un magistrat n'aura pas la même sensibilité qu'une magistrate*, sans interchangeabilité du référent). Dans un cas, le genre est purement incident ou accidentel (*le serveur / la serveuse qu'on a eu était très efficace*), dans l'autre cas, il est thématique (ie, c'est une femme, pas un homme). *Au niveau du discours, on pourrait ainsi concevoir deux façons d'envisager la différenciation de genre : genre occurrence vs genre thématique*. Dans les fonctionnements lexicaux, soit le féminin indique une propriété coalescente au niveau notionnel (c'est d'ailleurs le cas de certains substantifs dénués d'alternance : *curé, bru, dame, mère, monsieur...*)<sup>22</sup>, soit une propriété contingente lié au caractère spécifique d'une occurrence (*un vendeur* ou une *vendeuse*).

Une comparaison avec le pluriel s'impose. On peut contraster un pluriel inhérent à la notion (*alentours, ébats, honoraires*) et une marque de pluriel comme trace d'opérations ultérieures ; un pluriel morphologique (*funérailles* ou *fiançailles*) et un pluriel sémantique (*une équipe* relève de la pluralité, mais est une notion discontinue singulier). Comme nous l'avons vu, il y a bien sûr des cas intermédiaires, entre pluralisation et figement (*les cieux, les ors de la République, les honneurs, les grandes orgues...*). Il en va de même pour le genre : soit il est inscrit notionnellement dans le lexème (*bouc* vs *chèvre, frère* vs *sœur*), soit il y a contradiction potentielle entre sémantique et morphologie (*une vedette, un mannequin*), soit il est marqué pour effectuer une saisie discursive de la notion (*directeur* vs *directrice*), soit il est neutralisé discursivement.

Cette dernière opposition va de pair avec l'indifférenciation du genre, marquée par la morphologie du masculin (démonstratif *c'est, il* impersonnel, *ils* grégaire, etc.). C'est ce qu'on décrit couramment sous le terme de « neutre ». Mais si l'on est un peu conséquent, on pourrait même étendre cette notion, à vrai dire mal définie, de neutre sémantique à diverses configurations discursives. On distinguerait alors :

- *Neutre de regroupement* (c.-à-d., les deux : hommes et femmes) : il concerne le collectif, le pluriel (*ils sont venus ; ils vont se marier*).

- *Neutre d'indifférence* (c.-à-d., soit l'un, soit l'autre, selon le cas) : il ne spécifie pas le genre parce qu'il sera diversement incarné, le cas échéant selon une alternative qui n'est pas considérée comme pertinente (*le contribuable doit payer avant le 30 juin, qu'il soit homme ou femme*). Il s'agit en fait d'un neutre discursif pouvant comprendre les épïcènes et tous les mots spécifiant une qualité, indépendamment de leur incarnation, qu'ils soient morphologiquement au féminin ou au masculin (*enfant, vedette, sentinelle...*). Ce neutre est celui de la non prise en compte du genre. Cela comprendra aussi bien ce qu'on appelle masculin générique (*le facteur est passé ; on a un nouveau*

<sup>22</sup> Cette coalescence notionnelle est susceptible d'évoluer : *policier* était strictement masculin, mais il peut aujourd'hui donner *policière* (Pruvost, 2008).

*prestataire ; on recrute un chargé de cours*) que les métonymies, quelle que soit la marque de genre (*les trompettes et les trombones*).

• *Neutre impersonnel* (ie, ni l'un, ni l'autre), lequel donne lieu à deux emplois, le *neutre morphosyntaxique hors actancialité* (*il pleut ; il faut*) ; le *neutre d'indistinction actantielle* (aucune personne en particulier n'est actant : ni singulier, ni pluriel ; ni homme, ni femme : *on dit que...*, *Ils vont encore augmenter les impôts*).

Une autre façon de présenter le genre, c'est de le considérer comme un motif activable selon des cadres thématiques. Cela permet alors de considérer une sous-classe thématique où le genre constitue un élément de variation de la notion qu'on peut envisager comme initialement indifférenciée, mais déclinable.

## 8. Accords et contraintes : hétérogénéités morphologiques

On remarque encore d'autres phénomènes où un substantif masculin est susceptible de prendre une fonction adjectivale par juxtaposition (Vivès, 1990) sans pour autant s'accorder, ni en genre, ni en nombre :

*La tradition tailleur européenne subit le contrecoup du prêt-à-porter  
Il a ainsi pu imposer la marque Kiton comme un sommet d'élégance tout en mettant en place l'une des  
manufactures tailleur les plus impressionnantes au monde.*<sup>23</sup>

Dans ce cas précis, *tailleur* ne décrit plus une personne, mais un domaine et devient un modifieur invariable. Cette construction paratactique gomme toute velléité d'accord, pluriel ou féminin en conférant au substantif une fonction thématique autonome. Il s'agit en somme d'un renvoi à la notion, l'absence de détermination et la contiguïté marquant alors un rapport thématique qui ne passe plus par le motif de l'individuation d'une personne susceptible d'être marquée par le genre.

À côté de cette surprenante invariabilité nominale, il existe des cas où l'accord peut se faire de deux manières différentes : *avoir l'air* peut laisser ouvert la possibilité d'accorder avec le sujet ou avec le noyau nominal *air*. Cela ne va pas sans effets énonciatifs particuliers :

*Il a l'air idiot  
Elle a l'air idiot  
Elle a l'air idiote*

La question de savoir si l'on accorde avec *air* ou avec le « sujet réel » est une fausse question, à la normativité scolaire. Dans les faits, les deux s'entendent, mais avec une nuance énonciative thématique (thématisation de *air* ou bien du sujet, c'est-à-dire d'une perception ou bien d'une évaluation subjective du sujet). En bref, le soulignement d'une apparence comme supposition subjective ou comme état de fait perceptif. C'est, certes un cas très particulier, puisque l'accord au pluriel est impossible : *\*Ils ont les airs beaux* — ce qui souligne le figement de la locution *avoir l'air* + *adj*. N'oublions pas non plus que l'opposition masculin / féminin dans l'utilisation du

---

<sup>23</sup> Hugo Jacomet, *Éloge de l'élégance à l'italienne*, Intervalles (2019).

masculin-neutre par défaut joue aussi pour le non humain, mais sans systématisme car l'alternative n'est pas toujours possible :

*La maison a l'air beau\**

*La maison a l'air belle*

Cette possibilité d'un accord au masculin ou au féminin morphologique pour un féminin référentiel ou morphologique existe dans d'autres configurations :

*C'est une question con, ça*

*Une question toute con*

*Une question toute conne*

*Elle est con, cette chanson*

*Elle est conne, cette chanson*

*Elle est con, cette fille*

*Elle est conne, cette fille*

Comme on le voit, la recevabilité de l'accord relève en réalité d'un continuum de nuances et de choix énonciatifs : *con* a tendance à signaler comme une appartenance à une catégorie intellectuelle ; *conne* possédant davantage une valeur de jugement d'attribution. La recevabilité et les nuances perçues de ces énoncés ne sont pas de l'ordre de la décision tranchée, ce qui signale des questions de pragmatique, de discours, de co-énonciation et non de grammaticalité — et certainement pas d'organisation sociale ou de « privilège de genre ».

La question de l'accord est également illustrée par l'hésitation du marquage à appliquer sur un adjectif ou un participe passé quand il porte sur un regroupement de lexèmes, de genre ou de nombre différents. La grammaire prescriptive propose comme solution à cette configuration complexe d'accorder au masculin quand il y a cumul de lexèmes masculins et féminins, dans le prolongement de l'utilisation du masculin comme marquage du regroupement. Cette norme orthographique<sup>24</sup> exploite la généricité du masculin que nous avons évoquée mais elle est loin de s'appliquer mécaniquement (Abeillé et al. 2018 ; Chervel, 2019). Dans la réalité des pratiques, l'hétérogénéité morphologique pose un problème dans sa mise en facteur commun qui ne relève pas seulement du genre mais concerne aussi le pluriel et passe également par la question de l'oralisation potentielle de telles unités.

Pour éviter des hiatus phoniques ou graphiques faisant figurer un nom au singulier avec un adjectif au pluriel, on agence fréquemment l'ordre des mots par rapport à cette contrainte, essentiellement pour des raisons stylistiques et de désambiguïsation. En somme, on applique une forme de principe de proximité pour éviter des regroupements de marques contradictoires. C'est manifeste quand on considère le rapport entre lexèmes singuliers accordés au pluriel où l'on constate une acceptabilité médiocre de séquences juxtaposant suffixe pluriel et mot au singulier :

*??l'instinct et le comportement animaux*

Alors même que les collocations *instinct animal* et *comportement animal* sont parfaitement naturelles, on préférera en l'occurrence avoir recours à une construction non adjectivale comme

---

<sup>24</sup> On a pu la formuler jadis dans des termes considérés aujourd'hui, non sans mauvaise foi, comme potentiellement sexistes, mais elle porte évidemment sur les signes et non les personnes.

*l'instinct et le comportement des animaux.* C'est ici une question essentiellement phonique car si l'on fait varier l'adjectif pour ne plus faire entendre de marque du pluriel, le regroupement redevient acceptable :

*l'instinct et le comportement personnels ne sont pas en cause.*

Quand on introduit la variable du genre, on retombe sur les mêmes réticences à l'homogénéisation morphémique. Si l'on appliquait la règle en utilisant le masculin pluriel, on aurait des séquences comme *des instincts et des pulsions animaux* ??, collocation étrange, pour l'œil comme pour l'oreille alors qu'elle suit bel et bien la règle censée s'appliquer dans ces cas de figure. On aura plutôt tendance à réagencer cette séquence et à utiliser un accord de proximité :

*des pulsions et des instincts animaux.*

Ce genre de configuration n'est pas rare. On songe par exemple aux séquences où on applique à un mot au singulier une forme de distributivité par le biais d'une incise comportant *et / ou / comme* : l'équivalence ainsi produite crée une coordination<sup>25</sup> qui, transformant le noyau nominal du sujet, affecte les accords du verbe ou de l'attribut :

? *le pianiste, et / ou / comme d'ailleurs le guitariste, est une pièce maîtresse de la section rythmique*  
? *le pianiste, et / ou / comme d'ailleurs le guitariste, sont une pièce maîtresse de la section rythmique*

L'énonciateur se retrouve face à un choix logico-grammatical : considérer que l'incise constitue une disjonction et accorder avec le sujet en position thématique ou bien prendre en compte la conjonction pour l'interpréter comme une addition transformant l'ensemble en une unité nominale sémantiquement plurielle ? Cela a pour conséquence de faire envisager la pluralisation de l'attribut :

? *le pianiste, et / ou / comme d'ailleurs le guitariste, sont des pièces maîtresses de la section rythmique*

Qu'on ajoute le genre comme variable et la superposition de contraintes empêche l'application de la règle prescriptive du regroupement par le masculin :

\* ? *La pianiste et / ou / comme d'ailleurs le guitariste, sont des musiciens essentiels de cette section rythmique*

Il y a fort à parier qu'on préférerait des formulations comme :

*La pianiste joue un rôle essentiel dans cette section rythmique, tout comme le guitariste, d'ailleurs*

Ce qui revient à pratiquer une syntaxe — et même une stylistique — de proximité et d'homogénéisation.

On constate bien que l'accord participe de l'organisation syntagmatique à un niveau qui est celui de choix énonciatifs, discursifs et stylistiques. Il faut donc, pour envisager la question de l'accord des syntagmes nominaux complexes, analyser tous les facteurs qui y contribuent : pluriel, distributivité, complémentation, thématicité, portée... On ne peut l'aborder si on ne prend en

---

<sup>25</sup> *Comme* possède ici une fonction conjonctive (Pierrard : 2002).

compte que la seule opposition de genre. Bien sûr, l'oral présente des marques différentes et l'accord n'y existe que sur le plan phonique, ce qui élimine certaines contraintes tout en en créant d'autres, et nécessite alors de passer par d'autres critères (euphonie, focalisation intonatives, disjonction syntaxique par les pauses, etc.)<sup>26</sup>. Il faudrait d'ailleurs prolonger la question de l'accord en évoquant les hésitations entre accord sémantique et accord grammatical (on songera à l'accord de *tel* sur le comparé ou le comparant ; à *la plupart* + singulier ou pluriel ; aux négations portant sur des pluriels, etc.).

Au fond, l'accord au pluriel ou au masculin sont des solutions qui, étant souvent stylistiquement et discursivement banales, donnent plutôt lieu à des réajustements, désambiguïisations ou accords de proximité. L'accord masculin et / ou pluriel ne joue(nt) sans doute vraiment un rôle que dans les cas d'énumération, ce qui revient à utiliser la valeur d'un neutre de regroupement.

## 9. Symbolique et dicibilité du monde

Il faudrait évidemment plusieurs ouvrages pour faire le tour des phénomènes que nous venons simplement d'évoquer dans une seule perspective : la disrelation entre les représentations engendrées par la métalangue pour les concepts *pluriel* et de *genre* et la complexité des réalités linguistiques qu'ils recouvrent, notamment dans leur rapport à l'extralinguistique. La diversité de profilages lexicaux et flexionnels que nous avons mentionnée montre bien que les rapports entre masculin et féminin sont très loin d'obéir à une logique dénotative qui recouvrirait une objectivité sexuelle. Dans le codage linguistique, il n'y a aucune correspondance entre les représentations logicistes, la dénotativité intuitive et la réalité épilinguistique des fonctionnements sémantiques.

Dans la construction du sens, la référentialité n'a donc pas la place qu'on lui suppose. C'est un littéralisme dont l'analyse linguistique doit constamment se méfier. La prééminence d'une lecture référentielle dans la démarche analytique est un véritable piège sémiologique et argumentatif, ouvert à des interprétations idéologiques vérificationnistes qui ne retiennent qu'une interprétation symbolique de micro-faits sans égard pour le système lui-même — ce que fait l'inclusivisme avec un aplomb aveugle. L'illusion réaliste est d'autant plus virulente qu'elle paraît souvent vérifiée — ou, plutôt, que les cas prototypiques, par leur saillance évidentielle, en viennent à obscurcir la réalité des fonctionnements morpho-sémantiques. On a ainsi des formes qui renvoient à du sens, mais ce n'est pas toujours celui qu'on croit... Nous subissons comme un « magnétisme cognitif » du référent dans notre explicitation métalinguistique — façon livre d'images. Il s'agit d'une sorte de croyance spontanée à l'homologie du signe et du monde : il y aurait une contrepartie dans le monde à ce qui n'est en réalité qu'une forme codique qui sténographie des propriétés abstraites et non phénoménales.

Malgré cette intuition fautive, dans l'usage inconscient, les locuteurs utilisent bel et bien toutes les ressources de cette disrelation entre la référence et la marque. C'est le cas dans les variations morpho-sémantiques d'une notion dont la langue exploite les variables dans le lexique

---

<sup>26</sup> Par exemple, le pluriel est fréquemment marqué à l'oral en français par le /z/ initial : *les amoureux* est marqué phonétiquement comme pluriel à l'initiale et non par la flexion. Songeons aussi à des phénomènes phonologiques de liaison qui sont intégrés à l'orthographe avec la création de formes supplétives, comme l'opposition *beau / belle* qui se prolonge dans l'utilisation au masculin d'une forme phonétique identique à celle du féminin quand *beau* est suivi d'une voyelle (*un bel enfièvre*). Voir Laks 2005.

(*fleur / fleuron / fleurette ; crêpe / crépon / crépu*, etc.), y compris en l'absence de contrepartie extralinguistique à des oppositions morphémiques qui incluent le genre (*moteur* et *motorisation*, *couche* et *couchagène* se différencient qu'à un niveau conceptuel et non matériel).

On pourrait étendre le constat de non-référentialité inhérente à une lexie au fait que pour un lien notion-référent imaginable, il existe des variantes de catégories grammaticales qui modifient considérablement le sens. Entre *faire des études*, *être étudiant* et *étudier*, il y a synonymie sur le plan dénotatif, mais la catégorie grammaticale ouvre sur des intentions discursives distinctes : le passage par le pluriel (*des études*), une construction attributive (*être étudiant*) ou la mise en place d'un procès (*étudier*) ne renvoient à aucune nécessité statique qui dirait une vérité ontologique, sociale ou symbolique mais dépend de choix discursifs et énonciatifs.

Avec une parfaite lucidité méthodologique, Vladimir Jankélévitch remarquait (1980 : 68) que, par sa formulation, le « je-ne-sais-quoi » risquait de devenir du fait même de sa formulation une sorte d'entité : « l'article défini, en soulignant la positivité de la négation » pouvait ainsi donner lieu à la tentation de créer une doctrine (le « nescioquidisme » !). Il prévenait ainsi : « Gardons-nous toutefois d'hypostasier ici un concept ! ». Car « si forte est la fascination de la 'chose', si irrésistible la tentation réifiante », qu'on peut se laisser aller à croire aux concepts que l'on a forgés. Pour la linguistique, la construction conceptuelle doit se confronter aux phénomènes sous peine de céder à la facilité d'une auto-justification de sa description et de rabattre sa formulation terminologique sur sa propre justification solipsiste et tautologique. Bref, croire par hypostase que « le » masculin et « le » féminin existent en tant que tels — et remplacer leur conceptualisation par un bavardage poético-politique.

De la même manière que le nombre grammatical n'est pas le nombre extralinguistique, le genre grammatical n'est pas dans une relation d'homologie avec le sexe. Du point de vue du genre comme du pluriel, la référentialité n'est qu'une dimension du lexème, encore a-t-elle vocation constante à rester mouvante et virtuelle, à épouser la souplesse des dynamiques discursives. Ce que j'ai essayé de montrer jusqu'ici, c'est que l'utilisation des ressources morphologiques de la langue se fait sur un plan « inconscient », « épilinguistique ». Autrement dit, il n'y a pas plus de pensée du sexe dans l'emploi des morphèmes de genre qu'il n'y a de pensée de la numération dans l'utilisation du pluriel. Pas plus, mais pas moins. En effet, il existe une représentation « réflexe » du masculin et du féminin, comme il existe une représentation du pluriel comme pluralité d'objets. Mais cette représentation automatisée, parfois promue au rang de « vision du monde » ne relève pas de l'adhésion philosophique ou de la croyance, mais plutôt de la « façon de parler ». Bref, il y a loin entre le couple arbitraire-motivation sémiotique et la construction culturelle.

La confusion entre les deux est certes favorisée par le continuum de référentialité que l'on perçoit en constatant qu'un marquage dit féminin peut correspondre à un référent doté du sème « féminin » et qu'un marquage dit masculin peut correspondre à un référent doté du sème « masculin ». Comme on l'a vu, réduire le lexique à pareil binarisme référentiel est cependant impensable pour la sémantique. Ce qui fonde une explication grammaticale, ce sont des facteurs linguistiques : la rationalité systémique du genre en langue ne se fonde en rien sur une volonté d'humiliation sociale et l'on ne voit pas comment concevoir une preuve matérielle d'injustice sociale dans la distribution du marquage.

\*\*\*

Pour l'intuition métalinguistique semi-savante, le genre sémantique est lié au pluriel parce que la pluralisation d'une notion discontinue implique une diversification des référents — d'où la tentation, dans la pratique inclusiviste, de dédoubler le marquage dans les cas de renvoi à un collectif. Or, dans la pratique épilinguistique du système morphologique et sémantique du français, il n'est pas pensable de marquer cette diversification à chaque fois qu'elle se présente puisque le pluriel sert justement à l'effacer. Et il serait arbitraire, ou plutôt, politique, de ne marquer la diversité *que* du genre sémantique : à ce moment-là, si le réalisme référentiel est pris comme modèle normatif, il existe une multitude de propriétés sociales qui ne demandent qu'à trouver leur symbolique morphémique... Va-t-on marquer des nuances chromatiques, générationnelles ou religieuses ? Ou bien considérer que la diversité humaine doit se réduire au marquage du binarisme sexuel ?

Il en va ainsi de l'alternance du marquage comme des cravates : rappelons-nous de cette blague où une mère juive offre une cravate rouge et une cravate bleue à son fils, lequel en bon fils qu'il est, à la première occasion, met la cravate rouge pour faire plaisir à sa mère. Elle l'accueille alors avec tristesse : « Alors comme ça, tu l'aimes pas, la cravate bleue que je t'ai offerte ?! ». En matière de genre comme de cravate, l'exclusivité alternative n'implique pas une injustice, ni même une préférence : c'est juste qu'il faut bien choisir une forme — et un morphème n'est qu'un morphème, pas une injustice.

#### ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ABEILLÉ A., AN A., SHIRAÏSHI A. (2018), « L'accord de proximité du déterminant en français », *Discours* [Online], 22 | 2018.
- CADIOT P. (1979), « Saturation grammaticale et saturation discursive : remarques sur quelques emplois de *pour* », in *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°21, 1979. *Mélanges de syntaxe et de sémantique*. pp. 128-134.
- CADIOT P. (1997), « Sur l'indexicalité des noms. Catégorisation et cognition : de la perception au discours » Éditions Kimé., pp. 243-269.
- CADIOT P. et Visetti Y-M (2001), *Pour une théorie des formes sémantiques, motifs, profils, thèmes*, PUF.
- CHERVEL A. (2019), « La place du masculin dans la langue française : pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin », in D. Manesse et G. Siouffi (éds), *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en question*, ESF sciences humaines.
- CORTÈS C. (1994-95), « Effets sur le lexique des mécanismes de la métonymie et de la métaphore », Université de Paris 7 Cahier du CIEL, pp. 109-154.
- CULIOLI A. (2018), « Variations sur la rationalité », in *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 4 *Tours et détours*, Lambert-Lucas, pp. 27-38.
- CULIOLI A. (1999), « Des façons de qualifier », in *Les opérations de détermination. Quantification/ Qualification*, Deschamps A. et Guillemin-Flescher J (éds), Ophrys, pp. 3-12.
- CULIOLI A. (1990-1999), *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome. 1-3, Ophrys.
- JANKÉLÉVITCH V. (1957-1980), *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*, tome 1, Seuil.
- DANON-BOILEAU L. (1993), « Dénombrement, pluriel, singulier », *Faits de langues*, 1993-2. PUF, pp. 117-130.
- KLEIBER G. (1997), « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », in *Langages*, n°127, 1997. *Langue, praxis et production de sens*, sous la direction de Paul Siblot. pp. 9-37.

- KLEIBER G. (1993), « Faut-il banaliser la métaphore? », in *Rhétorique et sciences du langage*. Verbum n° 1-2-3, Presses Universitaires de Nancy, pp. 197- 210.
- KLEIBER G. (2004), *La sémantique du prototype. Catégorie et sens lexical*, PUF.
- LAKS B., « Phonologie et construction syntaxique : la liaison, un test de cohésion et de figement syntaxique », *Linx*, 53 | 2005, pp. 155-171.
- LANCRI A. (1993), « Remarques sur l'opposition singulier/pluriel en français et en anglais », in *Faits de langues* n°2, *Le nombre*, pp. 213-220.
- LANDABURU J. (1993), « Quand le nombre est un genre », in *Faits de langues* n°2, *Le nombre*, PUF, pp. 145-159.
- PLATIEL S. (1993), « Singulier/pluriel, notion/ occurrence en san », in *Faits de langues* n°2, *Le nombre*, PUF, pp. 131-144.
- LARREYA P. « Le débordement du sens : quelques métonymies et métaphores syntaxiques de l'anglais ET du français », *E-rea* [En ligne], 9.2 | 2012, mis en ligne le 15 mars 2012, consulté le 27 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/erea/2356>.
- LECOLLE M. (2019), *Les noms collectifs humains en français. enjeux sémantiques, lexicaux et discursifs*, Lambert-Lucas.
- MILNER J-C (1989 et 1995), *Introduction à une science du langage* (édition abrégée), Seuil.
- PICOCHÉ J., HONESTE M-L (1994), « Les figures éteintes dans le lexique de haute fréquence », in *Langue française*, n°101, *Les figures de rhétoriques et leur actualité en linguistique*, Ronald Landheer (éd.), pp. 112-124.
- PIERRARD, Michel. « Comme préposition ? Observations sur le statut catégoriel des prépositions et des conjonctions », *Travaux de linguistique*, vol. n°44, no. 1, 2002, pp. 69-78.
- VIVÈS Robert. « Les composés nominaux par juxtaposition », in *Langue française*, n°87, 1990. *Dictionnaires électroniques du français*, sous la direction de Blandine Courtois et Max Silberztein. pp. 98-103.
- NEMO F. (2016), « Les points de vue comme strate interprétative », *Corela* [En ligne], HS-19 | 2016, mis en ligne le 08 juin, URL : <http://journals.openedition.org/corela/4301>.
- PRUVOST G. (2008), « Le cas de la féminisation de la Police nationale », *Idées économiques et sociales*, vol. 153, no. 3, pp. 9-19.
- SALVADOR X-L. (2018), « Archéologie et étymologie du genre », in *Le sexe et la langue*, Intervalles.
- SZLAMOWICZ J. (2018), *Le sexe et la langue*, Intervalles.
- SZLAMOWICZ J. (2019), « L'inclusivisme est un fondamentalisme », *Texto !* [En ligne], Volume XXV - n°1-2, C. Baltaretu-Thénault (éd.).
- TAMBA-MECZ I. (1981), *Le sens figuré. Vers une théorie de l'énonciation figurative*, PUF. Coll. Linguistique nouvelle.